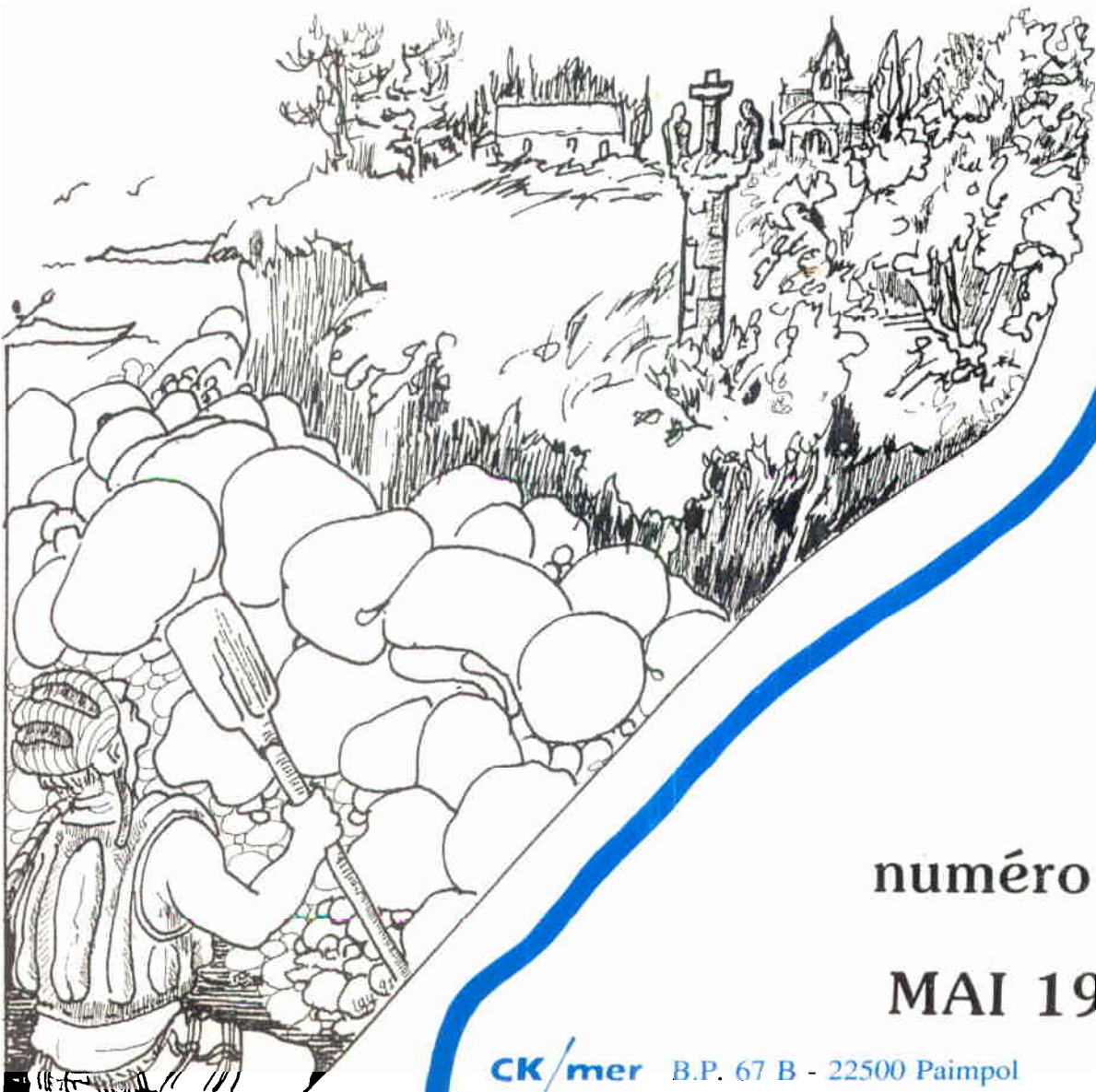


Luis BOURDON

ASSOCIATION CONNAISSANCE DU KAYAK DE MER



numéro 48

MAI 1991

CK/mer B.P. 67 B - 22500 Paimpol

CK/mer, le lien de tous ceux qui paient en eau salée

Association créée en 1981

Conseil d'Administration

Président
Vice Président
Secrétaire
Trésorier
Chargé du bulletin
Membres

Jean Pierre GARDIE Les Tamaris la Croix Sonnet 14360 TROUVILLE
Georges COLLETER 60 rue Xavier Grall Ergue Gaberic 29000 QUIMPER
Anne MARSOUIN 3 chemin de Kernuet Plounez 22500 PAIMPOL
Jean CAPPELLE Baize 61210 CHAMPCERIE
Jean Pierre GARDIE
Paul ADAM 13 rue du grand moulin 77930 PERTHES EN GATINAIS
Guy CLOAREC Château de Kerraoul 22500 PAIMPOL
Jean François LEFUR 13 rue de la fontaine 29138 LESCONIL
Antoine PELHUCHE 14 impasse Doron 94110 ARCUEIL

Correspondants régionaux

Région parisienne
Côtes d'Armor
Côte d'Azur
Nord

Didier BRUTIN 5 cours des Longs près 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Guy CLOAREC
William DESPREZ 30 chemin de la colline 83110 SANARY S/MER
Patrice BONY Association Mer et rencontre 19 rue Albert Cuesnin 59240 DUNKERQUE

LE MOT DU TRESORIER

A ce jour, le nombre d'adhérents est de 190; Baisse sensible par rapport à l'année dernière, dont nous ne chercherons pas longtemps les raisons. Toutefois les recettes sont amplement suffisantes pour atteindre les trois objectifs principaux:

- assurer la diffusion du bulletin et améliorer sa présentation.
- célébrer le dixième anniversaire de CK/mer lors de l'A.G. du 20 octobre à PAIMPOL;
- couvrir nos frais généraux.

Deux modifications à noter;

- la cotisation CK/mer concerne maintenant l'année civile, et non plus la période d'une A.G. à l'autre.

L'INFORMATION DU MOIS

Pierrot URVOY, le meilleur guide du secteur Trébeurden, est en passe d'en venir le meilleur pêcheur : un bar de 2,2 kg, fait partie de ses trophées. Pour lui éviter 189 coups de téléphone de félicitation, nous avons préféré annoncer l'exploit dans le bulletin. Notons à ce propos que Pierrot à reçu quelques normands de CK/mer dans sa superbe région. Un guide parfait, qui permet aux kayakistes de rapporter quelques souvenirs. Le dessin en couverture et la photo ci-dessous illustrent leur mémorable randonnée.



- Les conjoints et enfants qui cotisent à une même adresse bénéficient d'une réduction de 50%.

Le rédacteur en chef aimerait insérer tous les articles qui lui sont expédiés. Mais le trésorier l'empêche de tourner en rond : au delà de 28 pages (contre 16 en 1989) les frais d'affranchissement augmen-

tent de 97% ! C'est plus que ne pourrait en supporter notre petite association.

Lorsque vous adressez des articles, n'hésitez pas à y joindre des illustrations, photos ou dessins, notre bulletin n'en sera que plus agréable à lire et puis un dessin vaut souvent mieux qu'un long discours...

NOUVELLES DES PAGAYEURS EN EAUX SALEES D'OUTRE RHIN

Les numéros 26 et 27 de "SEEKAJAK" nous sont parvenus. En voici quelques extraits.

Les pensées salées du kayakiste :

Les prévisions météo :

pour ceux qui ont la foi.

Fanatique :

celui qui est incapable de changer d'opinion à l'égard des différents kayaks mais qui ne veut pas parler d'autre chose.

L'équipement :

matériel pour éviter que la sortie en mer ne devienne drame en mer.

Compas :

une espèce de doigt qui indique dans quelle direction vous avancez mais hélas pas où vous allez arriver.

L'optimiste :

celui qui pense au beau temps à venir quand il fait mauvais.

Kayak de mer :

embarcation avec laquelle on peut quitter une plage à travers les rouleaux mais surtout y revenir.

Le naufrage :

là où on comprend qu'on s'est trompé sans pour autant savoir ce qu'il faut faire.

Le grand-Maitre de la sécurité :

il cherche depuis longtemps le moyen de se rendre à l'île de Sein avec un risque nul. Il cherche toujours.

Enfin une proposition d'un pagayeur en eau salée pacifiste :

Et si, sur nos emblèmes de l'Allemagne réunifiée, on remplaçait l'aigle par un cormorant séchant ses ailes !

Avis aux kayakistes d'hiver !

(D'après un article de Donald Dale Jackson paru dans Géo en Allemagne en nov 90, et présenté par Seekajak).

Robert POZOS, chercheur en physiologie d'origine mexicaine a créé, il y a une dizaine d'années un laboratoire d'étude sur l'hypothermie à la faculté de médecine de Duluth dans le Minnesota.

Le récit qui suit est le compte rendu d'une expérience à laquelle s'est prêté Roger Hynes, un étudiant volontaire.

Les expériences les plus précises pratiquées à ce jour sur l'homme étaient le fait des nazis dans le camp de concentration de Dachau où des gens étaient immergés dans l'eau froide jusqu'à ce que mort s'ensuive. Aujourd'hui, à Duluth, un comité d'éthique surveille les recherches et les volontaires qui se prêtent aux expérimentations peuvent abandonner à tout moment.

Roger Hynes s'installe en T-shirt, short et chaussettes et gilet de sauvetage dans la citerne de polyester d'un bon mètre de profondeur (remplie d'eau à 10 degrés). Robert Pozos lui rappelle qu'il a le droit de jurer, maudire, râler et quitter le caisson quand il le désire.

Précisons que cette expérience n'est pas la première et qu'elle s'intègre à une longue série dont le but final est la mise au point d'une tenue de survie en eau froide pour les pilotes, pêcheurs et autres spécialistes.

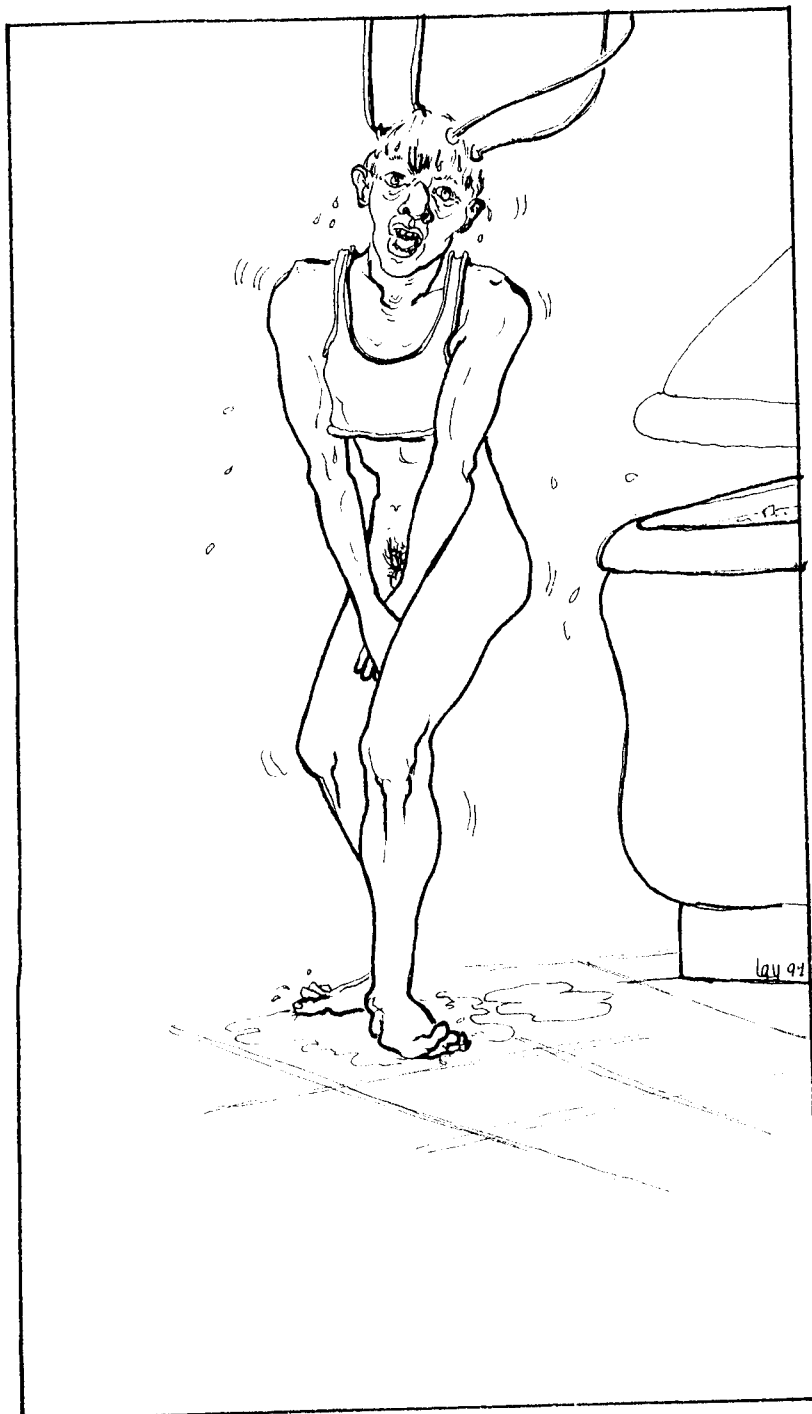
Rappelons que l'hypothermie commence quand la température profonde du corps humain (cœur, poumons, cerveau, moëlle

épinière, intestin) passe d'environ 37 à 35 degrés. Les victimes, non seulement tremblent et sont épuisées, mais ont aussi les pupilles dilatées, parlent sans articuler, sont confus et ne maîtrisent plus leur corps. Le psychologue de l'équipe de Pozos explique que les gens en hypothermie se conduisent souvent comme s'ils avaient trop bu; certains se déshabillent, nous semblant manifestement penser avoir chaud. D'après une théorie, il y aurait modification de diamètre de certains vaisseaux sanguins, ce qui tromperait les capteurs de température de notre organisme : le corps est froid, mais ils transmettent : chaleur.

Roger Hynes a bien supporté les trois premières minutes dans la citerne : sa température centrale n'a pas baissé bien que sa peau soit aussi froide que l'eau. Pozos explique : "C'est ainsi que réagit le corps ; les vaisseaux de surface se rétractent dès le premier choc thermique ; les extrémités se refroidissent afin que plus de sang chaud parvienne aux organes internes ; ainsi, la température centrale reste constante même quand on est dans l'eau froide pendant 10 à 15 minutes. Les volontaires sont de toute manière sortis de l'eau quand leurs températures internes ont baissé de plus de 1,7 ou quand elles commencent à baisser très rapidement.

Pozos pose à Roger des questions pour déterminer son état mental. Mais l'échange s'arrête quand, après 5 minutes, l'étu-

froide, cela désavantage car le mouvement d'eau crée prend plus de chaleur au corps que le tremblement en apporte, l'eau



diant commence à trembler. Il ne fait plus que bredouiller : "je crois ... je voudrais ... simplement me laisser aller ... et dire ce qui se passe". Pozos reprend : "Trembler dans l'air est un avantage car cela crée de la chaleur ; par contre, dans l'eau

conduisant la chaleur à peu près 15 fois mieux que l'air." Pozos s'adresse à l'étudiant cobaye : "je voudrais que tu additionnes 45 à 72 " - Oh, mon dieu, soupire Roger, un moment, eh... 117

- Maintenant, ajoute 63
- Mmh 180

- Divise par 4. Le jeune homme fronce les sourcils et plisse le front, mais il ne tremble plus.

- 45

Pozos a remarqué que l'effort intellectuel stoppe le tremblement " Il y a donc une relation entre le cortex et le tremblement, mais nous ignorons ou et de quel type."

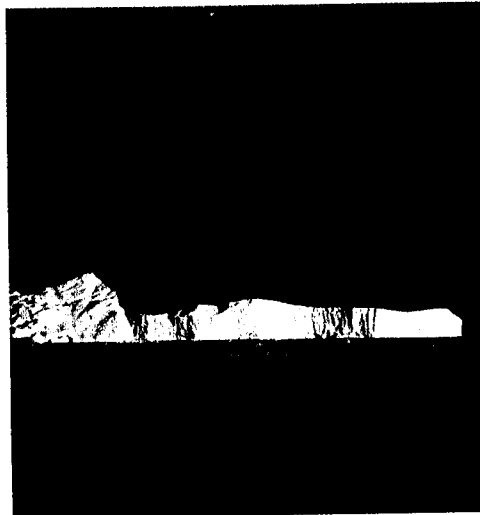
Quelques minutes plus tard, le chercheur demande à Roger comment ça va ? "Pas trop mal" répond celui-ci d'une voix peu convaincante. A peu près toutes les 10 secondes, il est pris d'un violent frisson et il ressent des douleurs.

Pozos explique : " Dans le froid, il est préférable d'avoir des douleurs que d'être insensible. Les récepteurs de la douleur sont le système d'alarme précoce de l'organisme ; si l'on est insensible, on se relâche, il n'y a plus d'alerte et c'est là que surgissent les vrais problèmes."

Tandis qu'il ressent des douleurs, la température centrale de Roger baisse d'environ 1/10 de degré toutes les 5 minutes. Quand la température centrale atteint 30 à 32 degrés, les frissons cessent; le corps a épuisé toutes ses possibilités de production de chaleur.

A ce stade, les muscles se raidissent et apparaît le risque de noyade. A environ 29,5 degrés, la plupart des victimes perdent conscience. Au stade ultime, ils paraissent morts bien que leurs organes soient

encore vivants : le centre du corps fonctionne encore au rythme le plus lent possible : 2 à 3 battement de coeur par minute, un pouls et une respiration extrêmement faibles. Si une victime d'hypothermie à ce stade est réchauffée avec précautions, on peut voir réapparaître



les signaux vitaux.

Sur une des portes du laboratoire est écrit : " Tu n'es pas mort tant que tu n'es pas réchauffé et mort!.

Roger est maintenant dans la citerne depuis 25 minutes. Il est insensible à la douleur, ses yeux sont troubles, ses réactions sont nettement ralenties. La température centrale baisse maintenant plus rapidement.

- "Je me sens... au mieux... quand je... ne pense pas" dit-il entre deux attaques de frissons.

La plupart des cobayes restent entre 45 et 60 minutes dans l'eau. Mais Pozos fait sortir Roger après 29 minutes. Il frissonne violemment tandis qu'il se change et se glisse dans un

peignoir de bain sec et s'empare à deux mains d'une tasse de chocolat chaud. "C'est maintenant le plus dur" dit-il en allant et venant dans le labo ; "j'ai vraiment la sensation que ma chaleur s'échappe.

La température centrale de l'étudiant continue effectivement de baisser ; elle n'atteint son point le plus bas qu'un quart d'heure après l'arrêt de l'expérience. Cette "post-chute" est typique de l'hypothermie et dangereuse car inattendue. Le réchauffement a aussi ses traîtises : s'il est trop rapide, il y a un risque de perte de conscience car les vaisseaux périphériques, en se dilatant, amènent une chute de tension. C'est pourquoi, les volontaires de Duluth doivent d'abord boire chaud et bouger. Ils n'ont droit à la douche chaude qu'une demie-heure après leur sortie de la citerne, quand leur température profonde commence à remonter.

Après la douche, Roger se plaint toujours du froid ; ses yeux sont ternes et ses jambes faibles. Il tremble mais de manière moins soutenue. Il se déclare prêt à recommencer :

"c'était tout simplement rafraîchissant !"

Traduit de l'allemand par
Paul ADAM

KAYAK de MER

ETE 91

juillet	- Stage enfant :	Jeudi et Vendredi 16h30 - 18 h Samedi 9h - 12h
Aout	- Stage adulte :	Lundi et Mardi 16h30 - 18h30 Mercredi 14h - 17h30
	- Sortie encadrée à la journée	un dimanche sur deux à compter du 7 juillet.
	- Sortie encadrée à la 1/2 journée	les Mercredi après-midi.

- Autres sorties, notamment en soirée, sur demande.

- Accompagnement possible de vos sorties par un de nos encadrants (Moniteur Kayak Mer et technicien milieu marin)

- D'autres activités sont proposées par le centre :

Char à voile ,Découverte Nature (Ornithologie, Dunes, Milieu Marin...)

Prix :	Stage enfant : 100 F
	Stage adulte : 190 F
	Journée complète : 130 F
	1/2 journée : 65 F
	Accompagnement : 320 F la 1/2 journée/groupe

Nos stages s'effectuent face aux roches de Santeo entre l'île de Batz/Roscoff et l'île de sieck (Finistère Nord). Ils sont constitués de deux séances courtes d'initiation (propulsion, direction, sécurité,...) et d'une demi journée de découverte du secteur.

Les sorties à la journée et à la demi journée ont lieu sur un plan d'eau qui permet de naviguer quelque soient les conditions météo ; il s'étend de la baie de Morlaix, avec ses deux estuaires et ses nombreux îlots, aux plages de Kenfissien en Gléden découpées de nombreuses pointes rocheuses.

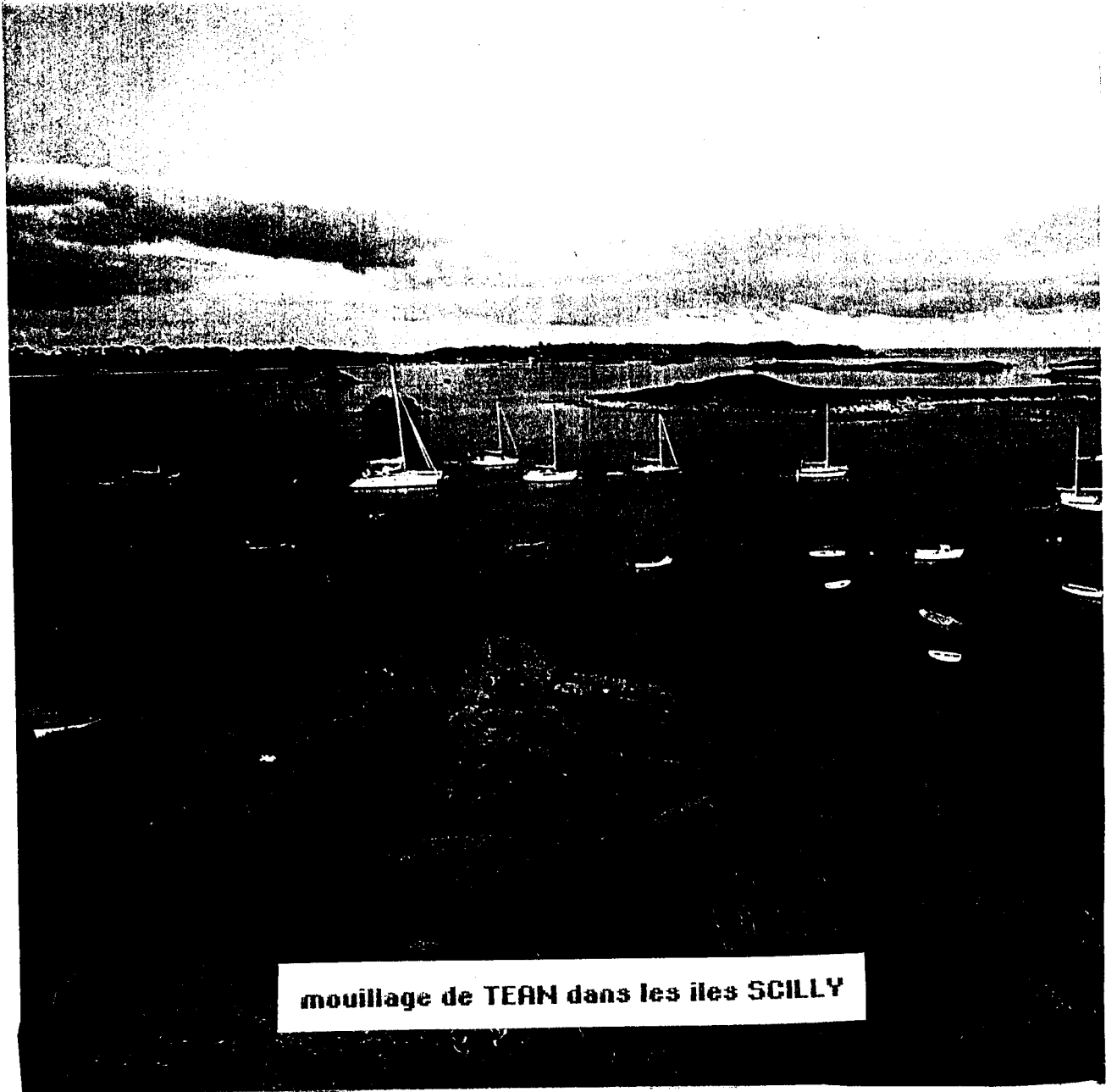
Les sorties le week-end seront orientées vers les différentes manifestations estivales (Fête de la mer, des goémoniers, départ de regate,...)

Jean Marc Terrade

Terrade



PLYMOUTH - LES SCILLY



mouillage de TEAN dans les îles SCILLY

LE PROJET

Rallier Plymouth à l'archipel des Scilly.

Aller et retour en kayak en autonomie. Temps fort de la randonnée : la traversée de Land's End aux Scilly, environ 25 milles.

Cette randonnée de 300 milles environ s'est déroulée du 28 juillet au 18 août 1990

Participants : Didier CARIOU, Jean Marc JANVIER, Rémy LE CANN tous les trois membres de l'association de kayak de mer du Ponant.

LA PREPARATION

Le matériel embarqué doit être le plus adapté possible aux exigences de l'environnement et fonctions des activités prévues : - pagayer, pecher, manger, les abris du marin, dormir, divers.

Les kayaks :

2 Catchiky et 1 Norkapp les 3 bateaux équipés d'une dérive réglable, caissons étanches (3 par bateau), pompe de cale, ligne de vie, filet de pont.

L'équipement du kayak sur le pont:

pagaie de secours, bout de remorquage, boîte de sécurité avec 3 feux rouges, miroir de signalisation, lampe étanche, pâte de réparation d'urgence, briquet de secours, chauffeferette, veste aluminisée, sifflet, couteau flottant, compas de route (fixe), compas de relèvement, carte marine du jour, règle CRAS petit modèle, voile modèle "Harricana", cadre du chariot, pot de Danup coupé (bocal pipi), tube de miel, sachet de "carburant" (fruits secs etc), bouteille d'eau citronnée ou (et) tisane.

A l'intérieur du kayak
poste de radio PO/GO (météo) . documents nautique cartes, guides Fenwick, carte des courants, roues du chariot (derrière siège), 1 poste VHF pour le groupe, rangé dans la gouttière situé sous le pont avant tou-

jours à portée de main.

Tenue de navigation

slip de bain, short néoprène, Liffa, cagoule damart, chapeau, veste fibre polaire, chausson néoprène, sandales plastiques, coupe vent, gilet de sauvetage avec poches.

La pêche

2 aspects la pêche à la ligne et la chasse sous-marine

La pêche à la ligne :
principe des lignes à main (la ligne est directement tenue à la main, le corps de la ligne est lové sur un plioir) . mitraillette plombée à 300 gr environ, boîte de matériel comprenant, snack (gros leurre), hameçons, plombs, nylon 70 50 et 40/100, poissons nageurs divers, émerillons avec agrafes, petit filet formant sac.

La chasse sous-marine
combinaison veste et pannelon 5 mm, grandes palmes avec sacs de protection, sousvêtement néoprène 2mm, masque, sous cagoule, tuba, gants, ceinture de plombs, accroche poisson, arbalète avec housse, nylon et sandow de rechange, ligne de remorquage.

L'abri du marin

Les vêtements du soir:

slip (3), tee shirt(3), pull, survêtement, chaussettes, mouchoirs, combinaison nounours, ciré complet, chaussures de sport, lunette de soleil, chapeau, sacs étanche

Le logement

doublé toit de tente canadienne, tente type Igloo

Dormir

matelas pneumatique ou autogonflant, gonfleur, duvet.

Manger

matériel de cuisine (pour le groupe)

grille, 2 réchauds à essence C, essence, 1 réchaud camping gaz, gamelle complète, bol plastique, boîte à couvert, bouilloire, papier alu, petits tupperware, sacs de congélation, bracelets élastiques, 2 sacs de toile, boîte à épice et condiments, briquet, jerrican de 5 litres eau, pare vent, filet de transport, éponges à récupérer, mir, torchons.

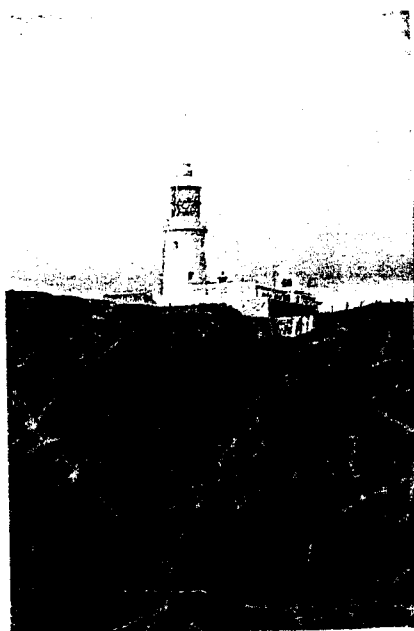
Nourriture de base (au départ)

riz, couscous, pâte, semoule de blé, pain complet, lait, soupes sachet, conserves, oeufs, huile, fromage, fruits, céréales, germe de blé, miel, confiture, chocolats, biscuits, fruits secs, eau, pharmacie (1 par bateau) aspirine, pansements, hexomédine, vitamine C, crème solaire, antimoustique, écran total lèvres, pince.

Utile parfois indispensable

toilette dans petite boîte BDH, lampe frontale, pochette étanche, appareil photo, piles de rechange, walkman, ampoules, stylos à billes, papier, carte d'identité, argent liquide ou autre système de paiement, guide d'anglais, carte téléphone anglaise, numéros de téléphone

importants. trousse de réparation (pour 3 kayaks) lime. bande collante. choucroute. catalyseur. papier de verre. sikaflex. pince multiprise. ciseaux. colle néoprène. aiguille et fil à coudre. et j'en oublie sûrement... voilà pourquoi nos bateaux sont si lourds à porter ... la clef d'un "mystère".



Phare automatisé de l'île Round

LA REALISATION

extrait du carnet de bord

Vendredi 27 juillet

Embarquement au ferry à Roscoff. Les kayaks chargés chacun de 50 kg de matériel environ sont chariotés dans le ferry. (3 chariots)

Arrivée à Plymouth à minuit. Installation du premier bivouac en pleine ville sur un trottoir (avec tente quand même...) bon contact avec la marée-chaussée locale...

Samedi 28 juillet

16 milles.

Etape de Plymouth à Looe, mer pas facile, côte à falaises perçue monotone, équipage globalement fatigué.

Arrivée à Looe dans un joli port aux bateaux fleuris.

Dimanche 29 juillet

5 milles environ.

Etape de Looe à Looe!. La nuit a été dure: pluie et vent... tente inondée et écroulée!

Mer forte on tente une sortie. chavirage et esquimautage de Remy près de l'île St Georges. Retour à Looe, remontée de la rivière à pleine mer. Difficile de trouver un coin de bivouac.

Lundi 30 juillet

8 milles environ.

Etape de Looe à Fowey. Le temps s'est calmé, mais je suis malade ce qui oblige une étape écourtée. A Fowey soirée pub où on a bien mangé ; on commande un plat de viande on nous sert des ... coquilles saint jacques. Mais c'était très bon.

Mardi 31 juillet

23 milles.

Etape de Fowey à Helfort River. Enfin une belle journée avec une mer praticable. Nous avons fait une grande étape. A noter une diarrée qui m'oblige littéralement à "m'éjecter" du navire afin de satisfaire en mer à des besoins plus que pressants! sous l'hilarité générale évidemment.

Beau bivouac à l'entrée de la rivière d'Helfort.

Mercredi 1 aout

25 milles.

Etape d'Helfort River à Porthleven, une longue journée de pagaie.

Passage du cap Lizard 24 heures avant Florence ARTHAUD. Un premier ravitaillement est enfin fait. Arrivée de plage dans des rouleaux.

Equipage fatigué et moral à la baisse, le baromètre lui est à la hausse.

Jeudi 2 aout

18 milles.

Etape de Porthleven à Port Curno. Une belle journée, passage du Mont St Michel anglais. Vent de secteur Est Nord Est faible des conditions idéales pour la traversée qui nous attend demain. Moral de l'équipage en hausse.

Vendredi 3 aout

30 milles.

Traversée et arrivée à St Mary's, 10 heures de pagaie durant la journée avec une visibilité allant en décroissant... courant traversier de 1 noeud pour un coefficient de 35 ! L'archipel, ou plutôt le premier rocher a été aperçu au bout de 8 heures de navigation !. J'ai géré ma traversée avec miel en tube et eau citronnée pris toutes les 1/2 heures environ. Abandonné l'Isostar qui m'irritait l'estomac. Frayeur rétrospective lorsque la brume s'est totalement installée peu après notre arrivée; de la plage

on ne voyait plus la mer !

Samedi 4 aout

Relache sur St Mary's et installation du bivouac sur l'île Saint Samson située au coeur de l'archipel.

Dimanche 5 aout

Un vent de nord ouest 3 à 5 beaufort. Sortir de l'archipel est délicat du fait de la houle et du ressac. Programme de navigation individuelle, chacun à son rythme, ça fait du bien.

Lundi 6 aout

10 milles environ. Départ de Saint Samson et installation au camping de St Agnès - un bon plan- excellent pub mais attention aux ornières la nuit en quittant le pub, je me fais une entorse à la cheville droite!

Mardi 7 aout

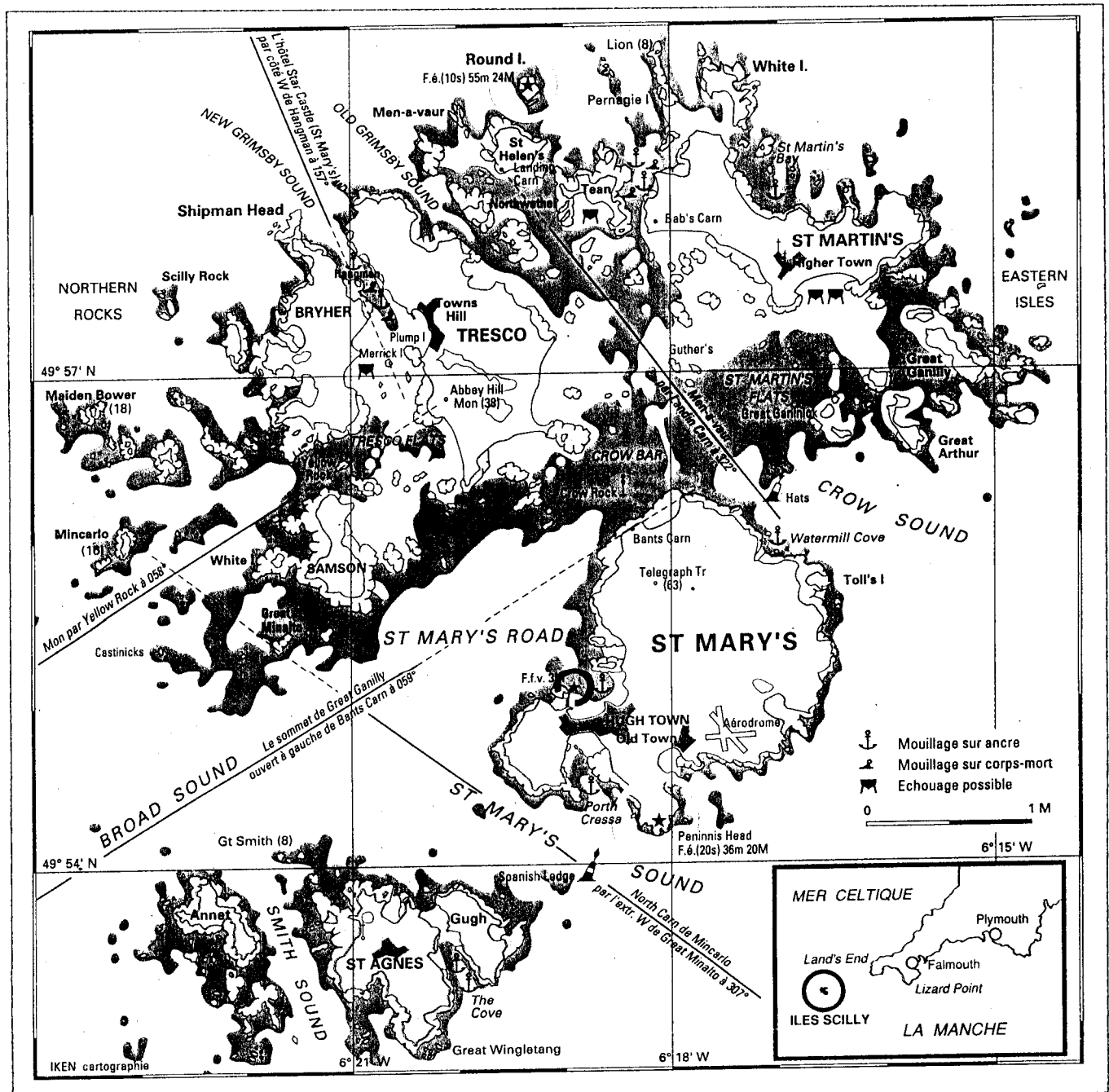
12 milles environ. La météo est superbe. Programme du jour : visite des roches de l'ouest "Western Rock" et ses

phoques puis virement du phare de Bishop Rock : mission accomplie, magnifique balade, avec en prime une superbe pêche de lieux.

Les kayakistes sont heureux.

Mercredi 8 aout

8 milles environ. Ravitaillement à la "Post Office" puis pub. Arrivée surprise du voilier "Strombinel" de Douarnenez, des amis de Didier de retour d'Irlande. Déjeuner à bord. En fin d'après



midi pêche dans l'ouest de St Agnés (de nouveau excellente et de surcroît étonnante) Soirée pub. Pêche de nuit aux étrilles. Repos des guerriers à 3 heures du matin. Les kayeurs sont heureux.

*Jeu*di 9 août

10 milles environ. Visite de la partie nord est de l'archipel puis retour vers St May's. Embarquement des kayaks sur le ferry en partance pour Penzance. Bivouac à Penzance.

*Vend*redi 10 août

21 milles. Etape de Penzance à Cadgwith. Beau temps, belle mer, passage du cap Lizard à marée basse, le spectacle est totalement différent. Bivouac dans le port même de Cadgwith ou on a été bien accueilli.

Samedi 11 août

Etape de Cadgwith à Helfort River. Le beau temps se maintient. Belle pêche de crevettes et de bigorneaux géants en arrivant à Helfort River.

Dimanche 12 août

22 milles environ. Etape d'Helfort River à Mevagissey

Lundi 13 août

12 milles. De Looe à Plymouth. Avis de grand frais force 7 sud ouest. On prend la mer tout de même. Creux de 3 mètres et vagues déferlantes dangereuses; impossible de faire une navigation rapprochée (risque

de projection des kayaks les uns sur les autres) et à 20 mètres on ne se voit plus ! Arrivée salvatrice dans la rade de Plymouth.

*Jeu*di 16 et *ven*dredi 17 août

Visite détaillée de la rade de Plymouth. Dehors le mauvais temps fait rage, pluie et vent fort.

Samedi 18 août

Retour à Plymouth. Embarquement sur le ferry et retour en soirée à Roscoff. Fin de la course.



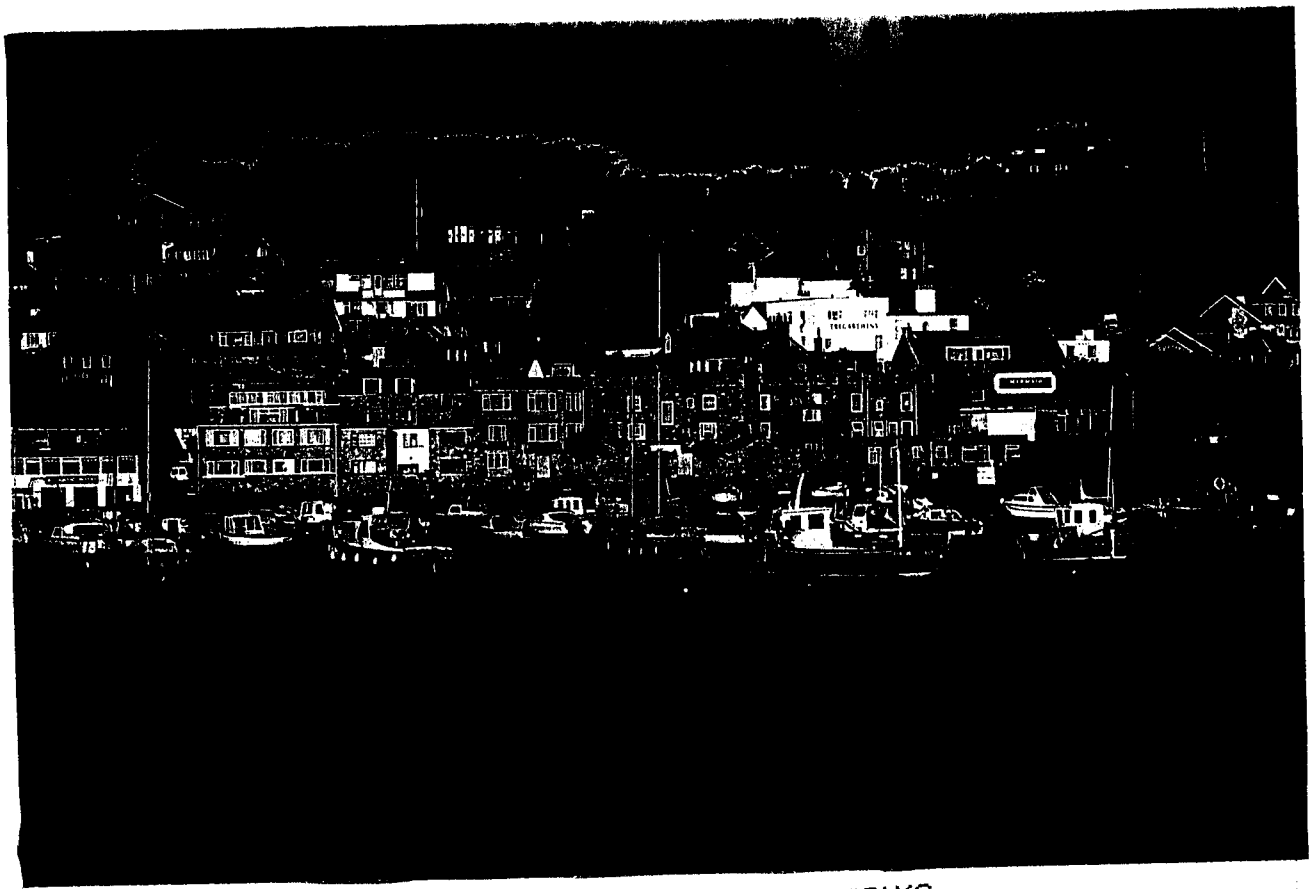
REFLEXIONS SUR CETTE EXPEDI- TION

Hommes et matériels ont été mis à rude épreuve durant ces 3 semaines. C'est et ce sera toujours la météo et la mer qui commanderont, alors les programmes de route les plus sophistiqués seront toujours à la merci d'impondérables.

Globalement entre Plymouth et Land's End nous avons eu une côte à falaises coupées de quelques estuaires et de quelques ports bien défendus contre la houle. Sur cette côte un vent frais de sud ouest est redoutable. Le fait que les ports peuvent être fermés par de lourdes portes n'est pas anodin, et particulièrement aux environs de Land's End les bateaux sont systématiquement tirés au sec à l'aide de treuils. Par mauvais temps, ports et entrées de rivières constitueront les seuls refuges des kayeurs. Les atterrissages seront difficiles voir dangereux ailleurs.

La traversée jusqu'aux Scilly demande de parfaites conditions météo. Les courants traversiers sont importants par faibles coefficients. A refaire on s'équiperait d'un petit récepteur gonio afin de se prémunir des risques de brume. De toute façon il faut être en forme, entraîné et organisé, savoir que l'on va passer 10 heures dans le kayak ! Dans ce type d'entreprise la moindre erreur, la moindre défaillance peut avoir des conséquences très graves et même dramatiques.

Quoiqu'il en soit cette traversée constitue un superbe souvenir. Le séjour trop court sur l'archipel des Scilly a été très agréable, les nombreuses îles, l'ambiance pubs, les contacts agréables, les eaux poissonneuses, les Scilly constitue un petit



Port de Hugh Town à ST MARY'S

paradis pour les kayakers. Nous avons pris le ferry pour regagner Penzance pour diverses raisons : Incertitude de la météo au jour prévu pour le retour, de plus gros coefficient, et aussi pour "gagner" une journée. Le ferry traverse en 2 heures et demi.

Nous n'avons pas rencontré un seul kayaker durant tout notre séjour hormis Gérard BARBANCHON de Cherbourg qui séjournait sur les Scilly et possédait un kayak. Les contacts avec les plaisanciers anglais ont été très agréables, par contre les contacts avec les plaisanciers français sont très variables. D'une manière générale on a l'impression que la chaleur humaine avec certains plaisanciers est inversement proportionnel à la taille du

bateau.

L'EQUIPAGE

Il m'a fallu une semaine d'acclimatation et d'adaptation au rythme de la randonnée, la fatigue du départ, une météo mauvaise, de longues étapes; le physique et le moral de l'équipage a été ébranlé dans la première partie du voyage. Forme excellente pour tous ensuite.

LE MATERIEL

Les kayaks :

Le Norkapp "Océanonox" de Didier CARIOU est équipé d'origine d'une dérive réglable. Coloris et équipement du kayak ont été réalisés suivant sa demande. "Harricana" et "Jonathan" sont des Catchiky anciens modèles donc ardents. Nous les avons équipés d'une dé-

rive réglable, le résultat est que le bateau est toujours équilibré quelque soit la direction du vent et quelque soit la charge. Toute l'énergie est utilisée pour la propulsion. La dérive est à mon avis indispensable pour effectuer dans de bonnes conditions de longues distances surtout lorsque le bateau est chargé.

Les caissons sont restés parfaitement sec, ça aussi c'est très appréciable. Les deux caissons arrières facilitent le chargement et le rangement du matériel. Vraiment très content des kayaks ainsi modifiés.

L'AVOILE

Peu utilisée. Quand il y a beaucoup de vent et une mer formée, dans une zone inconnue il vaut

mieux s'abstenir de naviguer à la voile. A la limite c'est dangereux. Le bateau est moins manoeuvrant, une fausse manoeuvre peut être faite, mais ça ne remet pas en cause son utilisation dans des conditions de mer et de vent convenables.

Rémy a installé un système de "va et vient" qui permet de rabattre et d'amener la voile sur l'avant sans aide extérieure

LE CHARIOT

Très utile et souvent utilisé, le chariot a permis de limiter les portages difficiles. Faire un chariot modèle "didier CARIOU" il peut se ranger dans le côté du cockpit entre la coque et le siège et peut être installé sans libérer le pontage du kayak de son matériel.

LE CACHE HILOIRE

Pas indispensable quand on a une jupe pvc sauf si on aime la rigueur d'un hiloire bien recouvert le soir.

LE COUTEAU DE PONT

Flottant il est préférable de l'avoir par sécurité, indispensable à la pêche.

LA BOITE DE SECURITE

Sur le pont derrière l'hiloire, bonne habitude à prendre, revoir la fermeture et l'étanchéité. Prévoir un large facile et rapide.

LE MATERIEL DE CHASSE SOUS-MARINE

Peu utilisé. Le programme et son intensité n'a pas été fait en fonction de considération du pêcheur, et puis aux Scilly j'ai été handicapé par une entorse. Une chasse dure au moins 3 heures compris habillage/déshabillage, nettoyage et préparation des poissons, rangements divers, c'est long il faut de l'énergie. Le matériel nécessaire représente du poids et du volume (combinaison, palmes, plombs d'environ 5,5 kg) pour un chasseur sous-marin c'est dur de se séparer de ce matériel, la découverte de fonds marins nouveaux fait aussi partie du voyage. Dilemme !

LA PECHE A LA LIGNE

Extraordinaire aux Scilly en utilisant des mitraillettes à plumes longues ou des caoutchouc, sans compter que le résultat final peut être des plus variés. Pour une prochaine randonnée prévoir des petites palangres, un petit haveneau, voir un lancer pliant qui peut être mis à poste le soir, et prévoir des appâts dans de la saumure au départ. De toute façon pour la pêche il faut être animé d'une certaine foi, et c'est bien aussi quand tous les participants sont intéressés par la pêche. Je pense que cela vaut la peine de se donner quelques moyens, mais il faut savoir que la

pêche prend du temps, est-ce que le programme le permet ? sinon prévoir des conserves.

LES VETEMENTS

Au bout de 3 semaines le besoin de laver se fait sentir. La tenue "nouns" en fibre polaire est utile malgré son volume. Un deuxième survêtement aurait été apprécié.

LE SAC DE COUCHAGE

Le sac en duvet sûrement pas très adapté à un environnement maritime mais efficace. Préférer des duvets synthétiques haut de gamme.

LE MATELAS

Permet de dormir correctement sur des sols durs genre : cale en béton, dalle de granit disjointes, gros galets etc... indispensable.

LA TENTE

Le double toit de la tente canadienne qui se monte et se démonte en quelques minutes en utilisant 2 kayaks pour sa fixation est simplement génial. Système améliorable avec un tapis de sol indépendant équipé d'oeillets. La tente "Cap Horn" pas terrible mauvaise tenue sur le sable, la tente "igloo" est préférable

LA CUISINE

L'EAU : Remplacer le

bidon de 5 litres par des gourdes de 1,5 l de section carrée plus facile à ranger à l'arrière du siège. Une réserve de 5 litres par personne s'est révélée suffisante à condition de faire le plein à chaque opportunité.

LES BOITES : Les boîtes plates ne sont pas très utiles, prévoir plutôt 3 ou 4 petites boîtes pour de la nourriture diverse ou pour les repas à prendre en mer.

LES SACS CONGELATIONS : Utilisés en double épaisseur et fermés par un élastique, ces sacs se sont montrés très pratiques et procurent un gain de place appréciable. On les entasse dans un sac en toile de plus grande dimension.

LE RECHAUD A ESSENCE C : Très très bien, on peut véritablement cuisiner avec ce type de réchaud. Notre estimation de 6 litres d'essence C pour la durée du séjour pour nos

deux réchauds s'est révélée correcte.

LA BOUILLOIRE : Très pratique, économise le carburant et permet de toujours avoir une gamelle propre pour chauffer de l'eau

LES GAMELLES : Les petites gamelles de camping sont insuffisantes, il est préférable d'avoir 1 bonne poêle, 1 casserole, bol indispensable, assiette plastique très pratique.

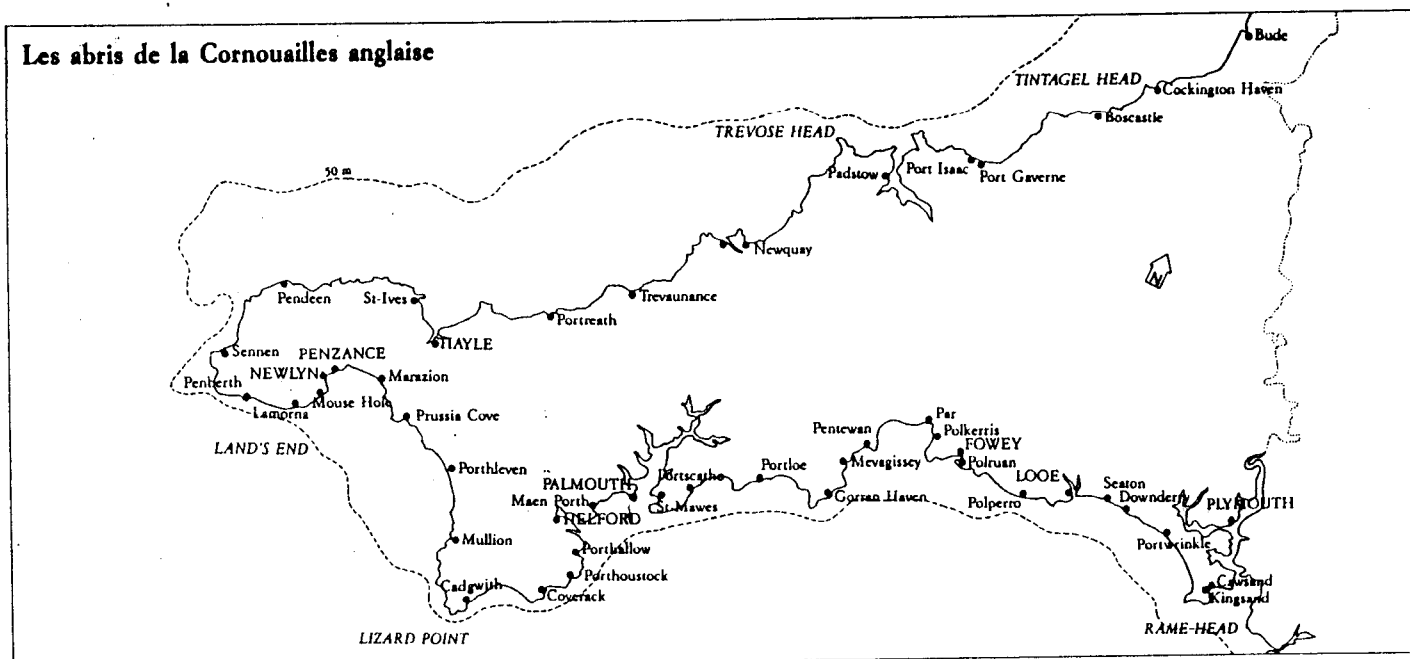
LE RAVITAILLEMENT : A ne pas négliger, ne pas attendre le dernier moment lorsque les soutes sont vides, profiter des opportunités de ravitaillement et se faire de la popote sympa, c'est bon et c'est bon pour le moral des troupes. Le tube de miel, la tisane, les citrons ; bons carburants de remonte. Ne jamais attendre d'avoir faim ou soif, boire à intervalles réguliers. Le soir bien se réhydrater et ne pas

lésiner sur les plats de sucre lents (pâte, riz etc...) Savoir aussi s'assurer une récupération suffisante au niveau du sommeil (attention aux pubs!)

LE MOT DE LA FIN

Des mots et des lignes qui ont entrouvert la porte du rêve. Désir d'un nouveau départ, désir fort pressant, envie d'harmonie et de symbiose au cœur d'une nature forte, envie de contemplation et de rêve aussi... envie... mais doit-on écouter ces envies et aller vers la réalisation de ces désirs ? ne pas le faire n'est-ce pas aussi aller à l'encontre de soi-même et de sa réalisation profonde ? enfin ... J'espère que certains trouveront à travers ces lignes matière à une invitation au voyage.

Jean Marc JANVIER et l'association kayak de mer du Ponant



A PROPOS DU CHOIX D'UN KAYAK

Je lis avec intérêt les tests publiés par CK/mer et à chaque fois je me pose la question suivante : ce test me permet-il de me faire une opinion telle que j'ai envie d'essayer le bateau décrit, car il se rapprocherait de ce que je cherche? Et très souvent ma réponse est multiple :

1- un test de kayak, fantastique! Merci au gars qui l'a pratiqué et donné son opinion.

2- merde c'est un kayak qui n'est pas vendu en France (cas des deux derniers tests).

3- 28 points étudiés... Un bon passage au crible

3bis- je n'y comprend rien.

3ter- trop abstrait pour moi.

4- remerde, je me suis fait avoir : j'ai cru à un essai rationnel (un peu comme si je consultais le résultat d'un calcul d'ordinateur) alors que c'est avant tout un essai pratiqué par un homme qui a ses sentiments et sa conception du kayak de mer.

5- finalement, j'ai appris qu'un kayak différent de ceux que je connais existe, mais ne suis pas sûr de pouvoir décider s'il correspond à ce que j'attends de MON kayak de mer.

En fait, je reste perplexe.

Et je reste d'autant plus perplexe que le kayak de mer est le seul sport qui m'ai posé des problèmes pour investir car, toutes les opinions que j'ai entendues sur le sujet étaient fortement teintées d'affectif. Et moi là dedans, je restais pris entre deux feux: le plaisir de naviguer en kayak de mer et l'inconfort de l'em-



barcation. Mais peut-être suis-je trop exigeant? Car je cherche depuis que je pratique en mer, un bateau stable mais permettant des sensations, rapide mais logeable, manoeuvrant mais sachant garder le cap que j'ai choisi, et enfin cette bête rare doit être confortable. Car moi, j'ai les fessiers délicats, ce qui retenti rapidement sur mon moral et donc sur ma capacité de contrôle du navire. Or bien souvent, j'étais dans un kayak de mer comme dans des souliers serrés le jour ou justement j'ai besoin de toute ma concentration.

Si l'on ajoute à cela la longueur de ces bateaux, je trouvais l'investissement fort élevé pour le service que j'en retirerai, ne pouvant -pauvre parisien que je suis- le stocker.

Et puis quand même, quelque chose me chagrinait, Les Anglais étaient portés

aux nues par mes compagnons de mer, et ceci non seulement à cause de leur grande expérience en la matière, mais surtout à cause de leurs choix en matière de bateaux : il ressortait qu'ils choisissaient les bateaux les plus instables possibles et ça, tel que présenté, c'était presque un critère d'admission dans le monde du kayak de mer. Un vrai kayakiste de mer obtient ses lettres de noblesse quand il a choisi sa seconde peau avec moins de 55 cm au maître bau - j'exagère seulement un peu.

Alors faisant fi de mes aspirations et considérant que je devais pouvoir prétendre au titre de kayakiste de mer, j'empruntais un Norkapp - bateau noble s'il en est - pour participer au Tour de l'île de Ré en 1990. J'aurais voulu me déguster du kayak de mer, je n'aurais pas fait autrement. Moi, roturier du kayak par l'esprit, j'ai bien failli rater l'épreuve. Mes 65 kg allongés de 10 litres de sable n'ont pu empêcher de mémorables surfs inévitablement terminés parallèle à la vague - que c'est inconfortable - des fessiers meurtris, et ceci avec la certitude que la position la plus stable et certainement la plus confortable est la tête en bas. Seul le problème de la respiration m'a retenu en surface.

Etant un esprit ouvert, je passais alors de kayak en kayak histoire de m'essayer à d'autres sensations.

Me revint alors à l'esprit que si les Inuits avaient développés sur plusieurs millénaires une embarcation

particulièrement performante et adaptée à leurs activités, ils avaient aussi développés, sur plusieurs millénaires, des traîneaux à chiens non moins adaptés et performants. Or ils ont fini par retenir une version améliorée apportée par Paul Emile VICTOR relativement récemment. Là était peut-être la réponse à mon problème. Le bateau que je cherche n'existe peut-être pas, mais ce n'est pas parce qu'Inuits et Anglais ne l'ont pas fait qu'il n'est pas à réaliser et ne s'inscrira pas en progrès.

J'en étais à ce stade de mes réflexions quand je tombais sur un bateau hybride, bizarre et surprenant qui paraissait ne rien envier aux autres kayaks présents. En quête de nouveautés, j'essayais alors cette embarcation qui s'est avérée dépasser mes espérances. Reformulant l'enseignement de Georges DYSON "ne cons-

truis jamais ce que tu peux trouver", je ramenaï mes pensées créatrices vers d'autres sujets, et considérais sérieusement le SEA TIGER que je chevauchais.

Surf très aisé qui me confèrait une vitesse légèrement supérieure à celle de mes partenaires, confort inégalé jusqu'à présent sur les autres bateaux de série que j'avais essayés, sensation de grande sécurité etc... Mes 8 critères étaient réunis en une seule créature.

Si l'on ajoute à cela que le constructeur de la dite merveille est anglais, je trouvais le tout suffisamment humoristique pour pousser mes recherches un peu plus loin. Point de doute, tout y était; stabilité et conservation du cap, sans les fatigantes circulaires habituelles, et enfin confort. En plus le SEA TIGER est diffusé en France.

Alors si l'ombre discrète du SEA TIGER passe sous vos yeux, pensez qu'il est possi-

ble de réunir l'Inconciliable en un seul kayak.

Quand au choix d'un kayak, il me paraît être chose à murir et je ne saurais trop recommander la plus grande prudence en la matière. Car si les 12 questions de John DOWD - "essayer un kayak de mer" CK/mer Numéro 10 janvier 1983- sont une aide appréciable, elles n'en changent pas pour autant l'offre du marché. Or pour moi le kayak n'est ni un exercice d'équilibriste ni une ascèse mais bien l'occasion de communier de tout son être avec la nature. Et pour cela il me faut un bateau dans lequel je sois bien, très bien, et avec lequel je puisse vraiment faire ce que je veux quelques soient les conditions de mer ou de vent.

Paul-Henri PION

4 mars 1991

INFORMATION

Didier PLOUHINEC, en accord avec Polyform, importateur, se propose de rédiger vos bons de commande de kayaks "custom" (sur mesure) pour les modèles suivants : Nordkapp - Selkie - Anas Acuta - Skerray - Vyneck - Ynys et Aleut sea II. Par ailleurs, étant possesseur du premier Aleut Sea II expédition, il propose à toute personne intéressée de le contacter pour un essai, et éventuellement une commande par l'intermédiaire de Polyform.

Didier PLOUHINEC EMA BP 331 50103 CHERBOURG. Un essai de l'Aleut sera publié prochainement.

A LIRE

PLAGES ET COTES DE FRANCE
Ce guide de 635 pages recense toutes les plages et sites des 5 500 km de côtes Françaises. Il fourmille de renseignements précieux, en prenant résolument le parti de l'environnement : la qualité de chaque eau est analysée et le degré de pollution systématiquement mentionné. Très utile pour trouver le spot de surf ou la petite crique déserte, même au plus fort de l'été ou le kayakiste pourrabilouaquertranquille.
Editions Balland 189 Francs.



Additif au programme paru dans le précédent bulletin

Randonnée dans les Iles Chausey

Les 29 et 30 juin organisée par le C.D canoé kayak de la Manche et le Granville kayak club. Renseignements LUQUET Bernard 33 90 63 63

A VENDRE

SHORELINE avec trappes filet dossier . Très bon état, peu servi

prix : 3000 f

Tel : 31 73 25 38

BOUTIQUE CK/mer	Tarif adhérent	Tarif non adhérent	Frais d'envoi	Quantité	Prix total
Plan de Kayak (format 93x47 cm)	35	40	20 (1)		
Affiche Kayak de mer (L.Bourdon)	20	20	20 (1)		
Ecusson à coudre (80x45 mm)	5	5	3 (1)		
Autocollant CK/Mer	5	5	3 (1)		
Abc du Kayak de mer	15	15	3		
Instruction in Kayak Building H.C. Petersen (Viking Ship Museum de Roskilde)	80	100	15		
Baidarka - George Dyson	150	170	20		
Boite étanche (Porte-monnaie)	35	35	5 (1)		
Ancien Bulletin CK/Mer	10	10	3		
(1) Pour expédition dans le même emballage, frais d'envoi uniques : 20 F					

ASSURANCES CK/mer

A - Pour le KAYAK et le MATERIEL

Cotisation 1 % de la valeur assurée
(Franchise de 150 F)

B - Pour le KAYAKISTE

Cotisation de 16 F pour un capital de
100 000 F. (maximum 500 000 F)

C - RESPONSABILITE CIVILE

Le prix de l'assurance individuelle
RC (0,70 F) est inclus dans la coti-
sation CK/Mer.

Il s'agit du seul membre CK/Mer,
et non de tout utilisateur du bateau.

DEMANDE D'ASSURANCE à retourner à : CK/Mer, BP 67.B 22500 PAIMPOL

A - LE KAYAK

Marque :

Date de construction :

Valeur neuve :

Valeur accessoires :

Valeur effets personnels :

TOTAL A ASSURER :

MONTANT COTISATION A :

Ci-joint ma cotisation totale A + B :Frs (chèque à l'ordre de CK/Mer)

(2) Groupe CONCORDE

Guy SOISNARD

35000 RENNES

B - LE KAYAKISTE

Nom et prénom :

Profession :

Adresse :

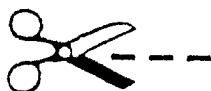
Date de Naissance :

CAPITAL INVALIDITE DECES :

MONTANT COTISATION B :

Date :

Signature :



ADHESION CK/mer

BULLETIN à retourner à : l'Association "Connaissance du Kayak de Mer"

NOM :

Date de naissance :

Prénom :

N° de téléphone :

Possède un Kayak de mer : OUI, type(s) :

NON (3)

Mon lieu habituel de navigation est :

Je verse 160 F (membre actif), ou 260 F (bienfaiteur) ou 300 F (Professionnel) (3)
(Chèque à l'ordre de CK/Mer) (3) Rayer la mention inutile

J'autorise la publication de mes nom et adresse dans l'annuaire de l'Association.

Date :

Signature :

Complément au Bulletin Officiel de C.K./mer n° 48

Droit de Réponse

Théorie

Toute personne mise en cause dans une publication, indépendamment de toute attaque, injure ou de tout préjudice, a le droit de faire valoir son point de vue dans la même publication. Il s'agit d'un aspect du droit au respect de la personnalité et notamment de la liberté d'opinion. Ce droit est "général et absolu".

(Cf. LAMY ASSOCIATIONS - Partie II, Etude 249, Section III).

Pratique

En janvier dernier, le bulletin C.K./mer (N°46) inaugurait une nouvelle rubrique en ouvrant judicieusement ses pages à deux constructeurs qui usaient légitimement de leurs droits de réponse. Une N.D.L.R. précisait que : "*les pages du bulletin sont ouvertes à tous les adhérents*" et que : "*l'a compétence de certains (sic) interdit toute censure ou transformation des articles qui, de ce fait, n'engagent que leurs signataires*".

Forts de tout ce qui précède et pour avoir été désignés nommément dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire (re-sic) du 15 décembre 90, les auteurs des lettres reproduites çï-après ont demandé, dans les formes et délais requis, leurs publications respectives au rédacteur en chef du bulletin C.K./mer.

N'ayant à ce jour reçu aucune réponse personnelle ni vu la publication de leurs droits de réponse dans aucun des deux numéros qui ont suivi leurs demandes légitimes, les membres concernés protestent et prennent l'initiative de ce complément au bulletin n° 48 de mai 1991, afin qu'aucun des membres de C.K./mer ne pagaie idiot du fait d'une censure abusive qu'il convenait de dénoncer.

Communiqué par Henri DOAT

pour publication de son droit de réponse

Le 15 décembre 1990, à 14 h 20, les anciens organes de gestion étant démissionnaires et l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant été régulièrement convoquée par le bureau provisoire, l'action de ce dernier était achevée et tous les membres présents, quelles qu'aient pu être leurs fonctions antérieures, avaient les mêmes droits égaux dans et sur l'association. C'est donc à l'Assemblée Générale Extraordinaire, et à elle seule qu'il appartenait de désigner un président de séance et de délibérer sur le devenir de l'association.

Selon l'usage, en pareille circonstance, le président de séance est généralement le doyen d'âge. Aussi, après avoir établi par questions aux présents cet état, j'ai, Henri DOAT, membre de C.K./mer depuis 5 ans, proposé régulièrement

d'ouvrir l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Une douzaine de membres, dont les ex-dirigeants, ont alors quitté le lieu de réunion et, paraît-il, tenu l'Assemblée Générale Extraordinaire dans un autre lieu à l'insu des autres membres présents.

Cette attitude anti-démocratique et contraire à l'esprit de la loi du 1er juillet 1901 frappe de nullité cette réunion, pour irrégularité formelle, comme il ressort de l'ouvrage de référence en la matière : le LAMY ASSOCIATIONS, dont on trouvera page 20 deux extraits significatifs. En l'absence d'organes régulièrement élus, je bloque ma cotisation, jusqu'à la régularisation de la situation actuelle.

Henri DOAT
6 mars 1991

Lettre ouverte aux membres de C.K./mer

Notre association, étant soumise à la loi du 1er juillet 1901, se doit de fonctionner conformément aux textes qui la régissent. Or, pour avoir été témoin de leurs agissements, je suis au regret de vous informer du fait que les dirigeants actuels de CK/mer sont dans la plus totale illégalité.

A l'issue de l'Assemblée Générale du 21 octobre 1990, et suite au non renouvellement du Conseil d'Administration du fait de l'absence de candidatures provoquant les démissions successives de la quasi-totalité des membres en cours de mandat, il a été décidé, conformément aux statuts, de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour élire un nouveau Conseil d'Administration ou décider de la dissolution de CK/mer. Le bureau provisoire avait pour seule mission d'organiser cette assemblée et de convoquer les adhérents, ce qu'il a fait en fixant officiellement le lieu de réunion à Rennes, Maison de quartier de Nimègues, le 15 décembre 1990 à 14 heures. Par contre, et la loi est claire à ce sujet, ce stade atteint, l'ex-président (tout comme les autres membres du bureau provisoire) n'avait plus qualité particulière pour diriger les débats en tant que Président de séance. Cette tâche revenait, toujours selon la loi, au membre le plus âgé de l'Assemblée présente ou à un membre éminent reconnu par l'ensemble des adhérents présents pour sa compétence dans le domaine couvert par l'association. Henri DOAT, après s'être assuré auprès de l'ensemble des membres présents qu'il n'y avait personne de plus âgé que lui, s'est donc proposé pour être Président de séance, puis a aussitôt déclaré l'Assemblée Générale Extraordinaire "ouverte". Voyant ceci, une grande partie des membres présents a quitté la salle de réunion et s'est regroupée un peu plus tard dans un lieu connu d'eux seuls pour y élire le pseudo-Conseil d'Administration actuel.

Tout ceci est parfaitement illégal, puisque cette réunion n'est pas une Assemblée Générale, certains adhérents n'ayant pu y participer, car

elle ne s'est pas tenue dans le lieu prévu (outre ceux qui étaient restés sur place, des adhérents arrivés peu après n'ont pu participer aux débats).

Chaque adhérent doit connaître la situation de l'association et être

(j'attends toujours sa réponse) :

"Les adhérents de CK/mer sont dispersés sur une grande partie du territoire, ce qui pour beaucoup rend difficile leur présence aux Assemblées Générales. La seule possibilité qui leur

EXTRAITS DU LAMY ASSOCIATION

cités page 19 (*Partie II, Etude 212, Section II*)

• Quel que soit le lieu choisi, soit par les statuts ou le règlement intérieur, soit par les organes de direction, sa fixation doit permettre à tous les sociétaires de pouvoir s'y rendre sans difficulté. Le choix du lieu ne saurait être sans constituer un abus de droit, un mode de sélection des membres de l'Assemblée. Le choix du lieu ne doit pas révéler une intention frauduleuse de "manipulation" de l'Assemblée Générale en faisant en sorte que peu de sociétaires soient présents ou que seuls les sociétaires favorables à l'adoption des propositions soumises soient présents. Le respect de l'égalité contractuelle entre sociétaires comme celui de l'intérêt de l'association, distinct de celui des majoritaires comme des minoritaires, impose cette limite dans la liberté de fixation du lieu de réunion des Assemblées Générales.

• La nullité d'une Assemblée Générale ou d'une réunion du Conseil d'Administration peut-être prononcée pour irrégularité formelle. Si au cours de l'Assemblée Générale ou de la réunion du Conseil frappée de nullité, il avait été procédé à l'élection de dirigeants, la nullité de l'Assemblée ou de la réunion entraîne de plein droit nullité de toutes les délibérations, y compris celle procédant à l'élection ou au renouvellement des dirigeants. La nullité prononcée, parfois plusieurs mois ou plusieurs années après l'élection, met fin aux fonctions des dirigeants non valablement élus. Et si c'est l'ensemble des membres du Conseil d'Administration qui n'a pas été valablement élu, toutes les délibérations de ce conseil doivent être annulées, y compris celles qui désigneraient les membres du bureau et le président.

conscient que les dirigeants actuels n'ont légalement pas le pouvoir de gérer l'association. Toutes les décisions prises depuis le 15 décembre 1990 sont purement et simplement nulles pour irrégularité de forme.

C'est ainsi que les modifications du règlement intérieur votées lors de cette pseudo-assemblée générale n'ont aucune valeur. Ce règlement intérieur n'existe d'ailleurs pas, n'ayant jamais été ratifié par une Assemblée Générale, bien qu'on en parle depuis au moins deux ans.

En ce qui concerne la limitation du nombre de pouvoirs, je souhaite exprimer ici publiquement ce que j'avais écrit à l'ex-vice-président de l'Association avant l'Assemblée Générale du 15 décembre dernier

était offerte de faire valoir leur point de vue était de donner pouvoir à un autre adhérent de les représenter à cette réunion. La limitation du nombre de pouvoirs reviendrait donc dans bien des cas à une suppression pure et simple du droit de vote, car le vote par correspondance est interdit par les statuts. Il ne faut pas oublier que les adhérents de CK/mer sont des gens responsables et que s'ils donnent pouvoir à quelqu'un c'est qu'ils souhaitent que cette personne fasse valoir leur opinion, il ne peut donc pas y avoir dans ce cas d'abus de pouvoir, même si la personne mandatée représente plusieurs membres de l'association".

La méthode la plus rigoureuse pour revenir à une situation normale serait

(suite page 21)

qu'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire soit convoquée et qu'elle élise légalement un Conseil d'Administration reconnu par tous comme compétent pour appliquer la loi et gérer les affaires de CK/mer. Toutefois, pour ne pas engager une démarche trop lourde, je suggère que les dirigeants actuels fassent amende honorable en reconnaissant leurs erreurs s'engagent à appliquer rigoureusement les textes qui régissent notre association et reviennent sur la limitation du nombre de pouvoirs.

Pour repartir sur de bonnes bases, il serait intéressant que chacun s'exprime sur les objectifs de CK/mer tels qu'il les attend :

- Doit-on limiter l'activité de CK/mer à la seule édition d'un bulletin ?
- N'y a-t-il pas d'autres points que les kayakistes souhaiteraient voir développer et qui justifient leur venue à CK/mer ?
- Le taux de renouvellement important des adhérents n'est-il pas un signe qu'ils n'y trouvent pas ce qu'ils attendent ?
- N'y a-t-il pas des manques flagrants dans l'organisation actuelle à commencer par l'insuffisance de connaissance de la loi du 1er juillet 1901 de la part des dirigeants de CK/mer ?

Pour ma part, j'attendais davantage de choses de l'association :

- une doctrine sur la pratique du kayak de mer, qui permettrait d'être un véritable interlocuteur vis à vis de l'administration maritime en définissant notamment des règles de sécurité et des critères de compétence,
- la constitution d'une véritable banque de données sur le kayak de mer sous toutes les formes utilisables (documentation écrite, audiovisuelle etc...),
- permettre des échanges avec les kayakistes étrangers par l'intermédiaire des associations des différents pays,
- assurer un réel développement du kayak de mer par une politique volontariste d'expansion qui s'accompagnerait d'une formation et d'un encadrement en liaison avec les clubs, ainsi qu'une participation

aux grandes manifestations organisées en France.

Je crois qu'il est important que chacun se prononce sur le sujet, car j'ai le sentiment que limiter l'association à l'édition d'un bulletin serait signer son arrêt de mort ; qui serait prêt à payer 160 F par an pour recevoir le bulletin tel qu'il est actuellement, sans autre contre-partie ?

Quant aux administrateurs de

l'association, ils devraient réfléchir sur leur rôle et leurs devoirs envers les adhérents. Le fait d'avoir accepté cette charge n'est-il pas un engagement à faire un peu plus que la pratique pure et simple de notre sport favori et à s'investir dans une tâche, certes administrative, mais indispensable dans toute association.

Philippe LASNIER
11 Mars 1991

Droit de réponse de Louis ERMACORA

Une journée gâchée par un aller et retour Paris-Rennes, d'autant plus onéreux qu'il fut bien décevant (merci C.K./mer), la mention de mon nom dans un compte-rendu partial relatant naïvement l'auto-proclamation d'un "nouveau" Conseil d'Administration, les propos davantage diviseurs que rassembleurs de l'éditorial du bulletin de janvier (premier paragraphe), m'inspirent les réflexions suivantes :

Les conflits naissent fréquemment du non respect de conventions établies. C'est dire que la parfaite connaissance d'une "règle du jeu", admise et respectée par tous, est l'une des conditions essentielles de la bonne entente entre associés (ce que sont, de fait, les membres d'une association).

La bonne marche et la pérennité d'une association impliquent donc que ses dirigeants aient une connaissance suffisante du droit associatif, leur permettant de faire face de manière adéquate aux diverses situations rencontrées, que ces dernières soient de nature conflictuelle ou de procédure de routine.

Le fiasco dû à la prise de position de l'ex-trésorier, "affaire" que l'ancien bureau n'a pas su (ou voulu ?) gérer selon les règles, ainsi que la façon on ne peut plus illégale dont s'est déroulée la pseudo-Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre dernier, ont mis en évidence les lacunes de nos dirigeants en matière de droit associatif.

Se retrancher derrière sa qualité de bénévole pour ignorer délibérément les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, n'est pas une attitude responsable pour qui a accepté, sinon recherché, le mandat d'Administrateur d'une association.

L'expérience prouve que le seul bénévolat n'est pas suffisant, mais qu'il faut de plus posséder le minimum de compétence qu'appelle la fonction à assumer. Il en ira de l'intérêt même de l'association à ce que tout un chacun tienne dorénavant compte de cette double exigence et notamment :

- les futurs dirigeants, qu'ils soient sollicités ou proposent eux-mêmes leurs candidatures,
- les membres mandants, au moment où ils exprimeront leurs suffrages.

Cela étant, pour ce qui me concerne personnellement, en tant que néophyte en matière de kayak de mer, mais surtout en tant que membre récent de C.K./mer et, à ce titre, imprégné du prosélytisme propre au débutant, il est évident que la déception a été à la mesure de mon enthousiasme. C'est pourquoi j'ai décidé de ne pas poursuivre une expérience si peu fructueuse selon ma conception de la vie en association. En conséquence je ne renouvellerai pas mon adhésion à C.K./mer.

Tant pis pour moi ...

Louis ERMACORA
3 Mars 1991

Cher(e)s ami(e)s kayakistes

Je suis au profond regret d'avoir à m'exprimer ici autrement que pour parler technique kayak ou joyeuses randonnées en mer. Mais ayant, moi aussi, subi les évènements relatés ci-avant, je tiens à témoigner de mon identité de vue avec les divers rédacteurs de ce droit de réponse extraordinaire. Je souscris pleinement à leur analyse concluant à l'illégalité de l'élection de l'actuel Conseil d'Administration de C.K./mer (tout comme à celle de ses délibérations), et à la nécessité d'un assainissement de la situation.

Que cette situation résulte d'une incompetence - réelle ou feinte - des administrateurs ne fait pour moi aucun doute, sauf à admettre qu'en l'occurrence nos dirigeants agissent de manière plutôt arbitraire. Mais peut-être ces deux aspects se conjugent-ils. Plusieurs autres faits regrettables, quoique d'importance inégale, m'inclinent à penser qu'il en est bien ainsi :

- le refus du Conseil d'Administration de prendre en considération une motion présentée par une proportion non négligeable des adhérents (plus de 20% de l'effectif C.K./mer de 1990),
- l'organisation abusive, au cours de l'Assemblée Générale d'Octobre 1990, d'un vote visant à l'exclusion de deux membres réputés être "parmi les plus actifs et les plus compétents" et, ce, en violation flagrante du principe du respect des droits de la défense,
- le recours à la censure, tant pour ce qui concerne les droits de réponse escamotés que dans la rédaction de certains compte-rendus officiels,
- une certaine tendance à la désinformation, notamment par la publication de données erronées relatives à l'historique de l'association (1) ou encore le report, sur d'autres qui n'en peuvent mais, de la responsabilité du marasme que connaît C.K./mer,

marasme qui n'est en réalité que la conséquence d'une administration médiocre.

De tels actes constituent des abus de pouvoir caractérisés, assimilables aux méthodes employées dans les régimes totalitaires. Ils sont inacceptables dans une association relevant de la loi du 1er Juillet 1901 et donc censée fonctionner sur des principes démocratiques. Ils déshonorent leurs auteurs aussi bien que ceux qui, en les laissant agir, se font leurs complices. C'est un devoir que de les empêcher.

Je dois, par ailleurs, apporter quelques rectifications à ce qui a été dit et écrit de manière tendancieuse, voire mensongère, à mon sujet, tant dans notre bulletin que dans divers compte-rendus et circulaires :

Le prétexte de l'accusation portée contre moi par un éminent membre de l'ex-bureau de C.K./mer, est le fruit de l'imagination de quelques esprits peu sportifs, animés par des sentiments qui, précisément, ne sont pas de ceux dont l'espèce humaine a le plus à s'enorgueillir. J'affirme ici n'avoir rien fait que la morale réproouve ou qui ait pu porter préjudice à C.K./mer. C'est ce qu'aura très bien compris le Substitut du Tribunal de Grande Instance de Créteil qui, je l'ai appris tout récemment, a classé "sans suite" la plainte déposée contre moi, le 19 Octobre dernier, par un trésorier de C.K./mer agissant en tant que tel. Pour ma part, je considère avoir toujours bien rempli le contrat d'association qui lie tous les membres, lequel contrat suppose l'apport, par chacun des adhérents, de "connaissances et d'activités" et n'est, contrairement aux idées reçues, nullement rempli par le seul paiement d'une cotisation.

J'ai démissionné de ma fonction de Correspondant Régional non pas, comme cela a été prétendu, par reconnaissance d'une quelconque faute pouvant m'être imputée, mais par mesure de protestation devant la neutralité affectée par un Conseil

d'Administration fuyant ses responsabilités. Je l'ai également fait pour bien me démarquer de dirigeants qui ne subordonnent pas, ainsi qu'ils le devraient, leurs intérêts particuliers à l'intérêt général. Il faut dire que pour certains de ces élus, et non des moindres, il importe davantage de dissimuler les dissensions internes dont ils portent la responsabilité que de faire respecter l'ordre et la justice, tandis que les autres, par ignorance des faits et/ou par un esprit de corps mal compris, ont un comportement grégaire on ne peut plus irresponsable.

J'estime avoir subi gratuitement un grave préjudice moral de la part de C.K./mer du fait de son ex-bureau et, à plusieurs reprises, j'en ai instamment demandé réparation au Conseil d'Administration (2). Jusqu'à présent ce dernier n'a pas encore daigné exercer son pouvoir disciplinaire, ce qui est fort nuisible à l'image de marque de notre association et, qui plus est, il a relaté de manière inexacte et embarrassée des tenants et aboutissants qu'il méconnaît (3). C'est pourquoi, plutôt que de me déconsidérer à mes propres yeux en ayant recours, moi aussi, aux hommes de loi, je préfère me retirer de C.K./mer jusqu'à ce que notre association soit régulièrement pourvue d'un organe de direction composé d'élus compétents, organisés, dévoués, amicaux et ... responsables ; ce que je me suis toujours efforcé d'être pendant mes années de correspondant. Mais on n'est pas près de m'y reprendre !

"Fluctuat nec mergitur" - Puisse C.K./mer surmonter le 7 Beaufort qui l'agite. Elle n'y parviendra que dans la légalité et en retrouvant l'esprit de saine camaraderie que lui avaient insufflé ses fondateurs.

Ami(e)s kayakistes, en vous adressant mes cordiales et sportives salutations, c'est toute la grâce que je vous souhaite.

Christian GABARD
Ex-Correspondant Régional C.K./mer
Paris - Ile de France

(1) - Le "Registre des délibérations" révèle que C.K./mer n'a pas été "créée en 1981, mais fondée, à Paris, le 20 Octobre 1980. Le dixième anniversaire de C.K./Mer aurait donc dû être célébré l'an dernier. On peut aussi y lire que la première Assemblée Générale tenue en Normandie ne l'a pas été à Trouville, mais à Saint Vaast la Hougue, le 17 Octobre 1981. Quels intérêts sert-on en énonçant des contrevérités ? Sûrement pas ceux de C.K./mer !

(2) - Je rappelle que : "si par leur fait et dans le cadre de leurs fonctions, les dirigeants causent un dommage à un membre de l'association, c'est l'association, personne morale, qui en doit réparation".
(Cf. LAMY ASSOCIATIONS - Partie II - Etude 252 - § 31).

(3) - Méconnaissance essentiellement due à sa politique de l'autruche.